

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 235

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Yamina
Autor: Kerwall, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251701>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

— TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

— TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES
FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Le lieu d'habitation de frère Antoine n'est pas bien déterminé jusqu'en 1738. A cette époque il fait une convention avec son frère Pierre des Pommerats, qui doit lui construire « une petite neuve maison dans son « *Clos dedos*, rive de bise, vide de trente « pieds de longueur et seize de largeur, « close et fermée de muraille de toutes parts « du haut en bas, avec une seule porte de « dehors ; il y aura quatre fenêtres de « pierre d'un pied et demi quarré... une cuisi- « sine où il y aura une cheminée, et au côté « d'icelle cuisine, il y aura deux petits « poilles. La couverture, d'icelle maison « sera de *grossiers clavins* avec deux chan- « dettes. Elle doit être entièrement cons- « truite pour la St-Jean 1738 ». Cet acte est signé du notaire Auguste Froidevaux et suivi d'un paraphe comme savaient en faire les écrivains de cette époque.

Au milieu de sa vie de pénitence, frère Antoine avait cependant quelques relations avec le dehors. Il nous reste deux pièces qui prouvent qu'il n'était pas entièrement séparé des affaires du monde. La première de ces pièces nous apprend qu'il

fût appelé comme témoin devant le conseiller aulique Billieux, pour déposer dans une contestation au sujet de la jouissance des eaux qui coulaient au bas du village. Il dût d'abord prêter serment devant le nouveau curé de Saignelégier, M. Broquet, et auparavant obtenir à cet effet une autorisation du Prince-Evêque de Bâle. Cette autorisation fut expédiée par Jean-Baptiste Gobel, chanoine de la cathédrale d'Arlesheim et officiel de l'Evêché de Bâle.

Nous avons aussi un marché contracté entre le dit frère Antoine en 1755, avec un horloger du *Sernit de Tramelat*. Le frère lui donne son carillon et l'horloger Châtelain doit faire « un *oerleuge* à répétition à longe « pendule avec les boules de tôle et avec « des cordes ». Il doit aussi le maintenir « tant qu'il vivra comme les autres faits à Saignelégier.

Avant sa mort l'ermite se montrait déjà très large en aumônes. Il donne au Bon Dieu dans la personne des pauvres, savoir :

« Un penaul de froment à la Jeanne- »

« Baptiste Chardon.

« A la Barberelite de Francelot Paratte »

« des Pommerats, un penaul de froment »

« pour l'amour de Dieu. »

« A la Jeanne-Marguerite des Cieume- »

« nance, un penaul de froment pour l'amour »

« de Dieu. »

« A l'Etienne Abry de Saignelégier, un »

« penaul de froment pour l'amour de Dieu. »

« A Conrède fils du petit voible il lui »

« donne un penaul de froment pour l'amou »

« de Dieu. »

« A la Marie-Anne Roselate de Saignelé- »

« gier un penaul de froment pour l'amour »

« de Dieu, etc., etc. »

Le penaul de Saignelégier équivalait à 22 litres 76.

Frère Antoine fit son testament en 1762.

« Considérant, dit-il, que la mort est certaine et l'heure d'icelle incertaine, craignant d'en estre prévenu sans avoir disposé des biens qu'il a plu à la Divine Providence m'impartir en ce monde, et tandis que je suis encore en santé, sain d'esprit, mémoire et entendement, sans indiction ni suggestion de personne, mais de ma pure, franche et libre volonté, j'ay fait mon testament et ordonnance de dernière volonté le toute de la forme et manière suivante.

Premièrement je recommande mon âme à Dieu mon Créateur, afin qu'il lui plaise quand elle quittera mon corps de la *colloquer* au royaume des cieux avec les bienheureux.

J'esiis la sépulture de mon corps dans l'église paroissiale de Saignelégier, dans le haut de la nef, dessous le crucifix, à quel effet sera payé sur mes biens.... la somme de dix livres ».

Viennent eusuite les volontés du frère pour les prières, aumônes et messes qui doivent suivre son enterrement. Il paraît que déjà à cette époque existaient les repas pour les assistants aux funérailles. « Je veus dit le testateur, qu'un repas *honnête* soit donné pour ceux qui assisteront à mon enterrement, et quatre pots de vin pour les quatre fosseurs. » Les neveux et filleuls du frère ne sont pas oubliés et enfin il établit comme légataire universel l'hôpital des

conductici... Il paraît calme, point armé... S'il est encore là, lorsque Jack ouvrira, je me présenterai avec lui... Patientons !

Une demi-heure plus tard, Abdallah se trouvait à la même place ; l'ingénieur voulut avoir une explication nette. Appelant ses deux domestiques, cachant son revolver dans la poche secrète de son pardessus, il sortit ; Abdallah, debout, lui demanda audience.

Mme Calvignac, prévenue de la visite matinale, s'était rendue dans la pièce voisine du cabinet de son mari ; elle avait exigé que Barthélémi et Jack ne la quittassent pas, pour se défaire du Kabyle sur un mot que prononcerait à haute voix leur maître.

Ils n'en eurent pas la peine.

Abdallah allait accomplir l'action la plus simple, la plus normale qui ait pu germer dans son cerveau : il n'avait aucun regret de la vente conclue ; au contraire, l'homme venal, ayant trouvé l'aubaine satisfaisante, venait, avec toute sa rapacité inassouvie et son calme démontant, offrir aux Français l'achat de Yamina !

— Es-tu fou ! s'écria M. Calvignac. Misé-

rable ! la féroce, en l'annihilant le cœur, a-t-elle donc atteint la raison ?... Lâche ! tu vas abandonner la malheureuse que tu as, rouée de coups, massacrée, pendant des années !... Il fallait au moins lui laisser la force de pouvoir gagner sa vie, son pain quotidien !... Homme dépravé, le souvenir des jours de bonheur, des heureux moments où des lèvres pures ont souri en l'appelant leur père, ne vibre donc pas en tout toi-même ? Réponds, mais réponds donc !

M. Calvignac, debout, tenait Abdallah fasciné sous son regard, tout en regrettant de n'avoir pu se contenir et d'en avoir tant dit.

Le Kabyle, ses deux prunelles ardentes fixées sur l'ingénieur, ne répondait pas ; mais une rage, une fureur passionnée le secouait, et, s'il avait osé, il aurait sauté à la gorge du Français.

Celui-ci le comprit.

— Ne bouge pas, lui dit-il, mes hommes sont derrière cette porte. Que reproches-tu à Yamina, à la martyre dont tu es le bourreau constant ?

— Abdallah en a assez ; il veut mettre à

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 30

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

Une ombre humaine apparut à l'ingénieur : il regarda à travers les interstices des persiennes ; un homme était là, en effet, accroupi à la grille de son jardin ; il ne quittait pas des yeux l'habitation du Français, qui reconnaît Abdallah.

Surpris de le voir à pareille heure, M. Calvignac hésita à l'interroger ; il attendit, regarda de nouveau ; Abdallah était là, toujours là, ne cernant aucun mouvement à ses membres ; ses yeux seuls se levaient à chaque instant et sautaient les ouvertures de l'habitation.

— Qu'attend-il ? se demanda l'ingénieur. Si je l'appelle, il n'accomplira pas l'action qui l'a

pauvres de la paroisse de Saignelégier. Ce testament porte à chaque page la signature du frère Antoine Brossard et il se termine par celle du notaire Farine et l'approbation de l'Évêque de Bâle.

Un codicile daté du 30me avril 1764, entre 7 et 8 heures du matin, apporte quelques modifications et explications au testament précité, surtout pour ce qui concerne les biens donnés à la personne qui a conduit l'ermite pendant sa maladie.

Le frère mourut le 15 juillet 1764 et un inventaire de son avoir fut immédiatement dressé par le sieur maire et greffier Farine, assisté des témoins requis. Dans la nomenclature de ses biens nous relevons, dans *le poile*, une grande nativité d'environ quatre pieds avec du verre devant ; une boîte de cuivre jaune avec un briquet de pierre ; plusieurs livres de prière ; un petit peu de scéné et de mène ; une autre petite boîte dans laquelle il y a un peu de souffre et une autre petite boîte en forme de *bossat* ; une petite *lade* dans laquelle il y a le cachet du défunt, un demi-bâton de cire d'Espagne, des crochets de fil de fer, un petit morceau de *plomb* et quelques petites *drôleries* ; des grappes à marcher sur la glace ; un petit *sachat* dans lequel il y a du son de *bled* ; cinq cuillers d'*étaing* et deux fourchettes ; deux *toillates d'aureiller* de toile médiocre ; quatre morceaux de vieille toile presque usée avec six autres guenilles ; deux *triffeloux*¹⁾ de fer blanc ; un *pagnie* avec de vieilles guenilles dédans ; deux scapulaires de drap brun et deux capuches de même *étoufe* et la robe de même drap ; une autre courte robe ; un mantelet vieux de drap couleur de cendre : un *doubial*,²⁾ etc., etc. La somme des capitaux, constitutions, obligations et argent battu appartenant au frère était de 2266 livres, 12 sols, 2 deniers. La livre badoise valait un 1 fr 80, le sol 0 fr. 09 et le denier était un peu inférieur à un centime.

Le baron de Franquemont avait engagé sa seigneurie, comme il a été dit plus haut. Les créanciers étrangers voulaient saisir le gage. Cette situation pleine de difficultés profita au princ de Montbéliard.

En 1594, Frédéric de Würtemberg, comte de Montbéliard, fit un voyage, on ne sait à quelle occasion, dans la partie des Franches-Montagnes, relevant directement du prince-

1) Instrument de cuisine pour faire un met de farine, appelé « *Striffelatates* ».

2) Grand mouchoir en toile blanche

neuf sa maison...

— Et si je n'achète pas Yamina, reprit M. Calvignac, la pauvre esclave sera jetée à la porte comme un chien, comme une vile créature...? Quel âge a-t-elle?

— Vingt-deux ans.

— Vingt-deux ans, et ses membres sont aussi épuisés que ceux de nos Françaises à cinquante !... Et encore je parle des Françaises qui sont condamnées à de rudes travaux. Pauvres femmes musulmanes ! le soleil rédempteur ne lira-t-il donc pas bientôt pour vous ?

Après quelques secondes de réflexion, l'ingénieur reprit :

— Je ne puis prendre seul une semblable détermination, je vais en conférer avec Mme Calvignac. Va-t'en, observe tes mouvements et ne frappe pas Yamina ; je serai ce soir à trois heures dans ton gourbi, pour te donner une réponse définitive.

Abdallah partit.

La haine pour le Français fomentait en lui ; et sans la crainte des plaintes de Yamina, la pauvre martyre aurait subi, sans doute, une

évêque de Bâle. Pendant son séjour au Noirmont, il alla visiter le château de Spiegelberg. De là, il aperçut les tours et les puissantes murailles de Franquemont dont la situation excita sa convoitise, en même temps qu'elle réveilla en lui les regrets de voir cette importante possession ravie, depuis les guerres de Bourgogne, au comté de Montbéliard. Il résolut d'en faire à tout prix l'acquisition. Ayant appris que le Curé de Vaufréy était en relations suivies avec les jeunes barons de Franquemont, il le chargea par ses officiers, de négocier l'achat de cette place et d'en débattre le prix, mais dans le plus grand secret. Les sires de Franquemont, très obérés de dettes, malgré les monnaies de mauvais aloi, qu'ils frappaient, du reste trop jeunes pour comprendre les plans machiavéliques du comte de Montbéliard qui leur creusait un abîme, consentirent à cette vente.

Le siège de Bâle était alors occupé par le plus grand de ses évêques, le noble Christophe de Blarer. Malgré les multiples embarras que lui suscitaient les réformés, il déploya une prodigieuse activité pour déjouer les plans du prince de Montbéliard. Il fit d'abord des représentations au gouvernement de Montbéliard, qui lui répondit, le 3, décembre 1594, qu'il n'avait aucune connaissance du projet d'acquisition dont l'évêque avait la complaisance de l'informer. Malgré cette dénégation, les négociations secrètes allaient leur train. Le 25 mars 1595, l'évêque fut informé par le sire de Montjoie, Jean Claude de la Tuilliére, que la vente de Franquemont était consentie pour le prix de 42,000 écus et 2,000 écus d'épingles pour la veuve de Jean de Gilly. Le 17 avril suivant, Jean Henri Bajol, bailli de St-Ursanne, avertit l'évêque que la vente était consommée et que le prince de Montbéliard s'était fait prêter serment par les habitants de la seigneurie.

(A suivre).

Pour dîner à l'œil

Il était midi ; dans le restaurant où je venais d'entrer, un grand restaurant, — j'étais en fonds ce jour-là, — les clients nombreux remplissaient la salle ; j'eus beaucoup de peine à trouver une table libre ; les garçons affairés ne savaient à quel client répondre.

nouvelle série de brutalités qui eussent apaisé la fureur du maître.

Quelques heures se passèrent sans incident dans la hutte ; nul ne savait dans la dachehra la vente des enfants d'Abdallah ; il leur avait été expressément défendu d'en ébruiter un seul mot : le chef, leur père avait ses desseins !

Nul doute qu'après leur départ il n'évacuât sa demeure pour aller planter sa tente dans une autre tribu ; ne lui serait-il pas facile, avec l'ordu marché d'Alim et d'Aïcha, de contracter une nouvelle union ? Quel mot dérisoire !

Yamin avait embrassé ses enfants mille fois depuis le matin ; leur petite toilette avait été faite minutieusement, et la pauvre mère, les yeux gonflés des pleurs versés en secret, offrait ses souffrances intimes pour le bonheur d'Alim et d'Aïcha.

Elle n'aurait certainement pas le droit de se montrer, lorsque le Français viendrait chercher ses chers aimés ; mais elle se cacherait, ferait un liou dans le mur et les regarderait aussi loin que ses yeux le lui permettraient.

Abdallah ne parut pas au moment du repas.

J'attendais depuis une demi-heure une douzaine d'huîtres, lorsqu'un vieux monsieur vint se placer en face de moi. Il semblait avoir mauvaise vue et était porteur d'une paire de lunettes dont la monture en or étincelait.

C'était un petit vieux très proprement mis.

— Sardines, anchois, crevettes, écrevisses bordelaises, radis roses, beurre de Bretagne ? interrogea un garçon.

— Ecrevisses bordelaises, dit le vieux monsieur.

Le garçon partit et revint après un quart d'heure, apportant le plat demandé.

Le vieux monsieur chercha avec ses mains son assiette, son couteau, sa fourchette ; évidemment il n'y voyait presque pas. Son infirmité me le rendit tout de suite sympathique.

Il tâtait avec ses doigts tous les objets qui se trouvaient sur la table ; il cherchait quelque chose.

Je vins à son aide.

— Que désirez-vous, monsieur ? lui demandai-je.

— La carte, monsieur ; je vous demande pardon, j'ai la vue très affaiblie.

— Je suis entièrement à votre disposition, monsieur ; ne vous gênez pas, dis-je en lui passant le menu.

— Vous êtes mille fois trop bon.

— Voulez-vous que je vous le lise ?

— Non, monsieur, je lirai bien. Ah ! monsieur, quelle terrible infirmité que la mienne ; mieux vaudrait cent fois la mort !

Je lui répondis par quelques paroles de consolation.

Il me remercia.

Le garçon revint ; le vieux monsieur avait fini de manger les écrevisses bordelaises, il demanda des escargots.

— J'aime beaucoup les escargots, me dit-il, surtout quand ils sont bien préparés.

Il avala une douzaine d'escargots.

Je constatai avec plaisir que s'il avait mauvaise vue, il avait bon estomac ; pour l'infortuné, la table devait être le seul plaisir ; il avait raison d'en profiter.

Après les escargots, il demanda une langouste à la sauce mayonnaise.

La langouste eut le sort des escargots.

Il commanda un perdreau truffé, du pâté de foie gras, un entremets sucré. Il fit venir une demi-bouteille de Bordeaux ; ensuite il passa au dessert.

Il se fit servir du roquefort, des pêches ; pour biscuits, des Suprêmes Pernot.

Lorsqu'il entra dans le gourbi, une heure à peu près avant celle convenue entre M. Calvignac et lui, ce fut pour dire à Yamina :

— Il y a des fagots à prendre à l'angle droit de la terre de Mustapha ; Yamina va s'y rendre et les rapportera la nuit ; mes yeux la suivront dans la route, afin qu'elle ne se détourne pas.

C'en était trop, la pauvre mère n'avait plus qu'une heure à consacrer à Alim et à Aïcha, et cette dernière parcelle de bonheur lui était ravie ; elle faillit tomber sous le coup.

Elle prit néanmoins les courroies nécessaires pour porter le fardeau, et marcha en toute hâte, espérant être de retour lorsque le mari de Renée arriverait, peut-être même Renée ; était-il possible que l'amie tendre partit sans lui donner une nouvelle caresse ?

La chaleur excessive ne relâtit pas son allure ; elle ne voyait qu'une chose : le but à atteindre.

Après vingt minutes d'une marche à pas redoublés, essoufflée à n'en plus pouvoir, Yamina arriva au champ indiqué. Elle s'arrêta, regarda, n'aperçut point les fagots préparés par Abdallah.

La fin prochainement.